

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le six du mois de JUIN à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 Mai 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent : M. Paul DAVIN

Etaient absents et représentés : M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

FINANCES

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL, TOURISTIQUE, FESTIF

Le Maire PROPOSE DE VOTER les subventions au titre de l'année 2018 aux associations à caractère culturel, touristique et festif selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL, TOURISTIQUE, FESTIF	SUBVENTIONS
ECHO DU CHAMP D'OR - L'HARMONIE	15.000 €
COMITE DES FETES	22.000 €
	37.000 €

A la majorité (3 abstentions), le CONSEIL MUNICIPAL vote les subventions désignées ci-dessus.

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE EVENEMENTIEL

Le Maire PROPOSE à l'assemblée de VOTER les subventions au titre de l'année 2018 aux associations à caractère évènementiel selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS A CARACTERE EVENEMENTIEL	SUBVENTIONS
TOUR PACA des jeunes cyclistes	800 €
Plaisir des papilles (festival des brasseurs)	2.500 €
Les excentrés	1.400 €
	4.700 €

A la majorité (3 abstentions), le **CONSEIL MUNICIPAL** vote les subventions désignées ci-dessus.

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - BUDGET CCAS

M. Dominique GOURY et Mme Béatrice ALLOSIA quittent la salle

Le Maire **PROPOSE** à l'assemblée de **VOTER** les subventions au titre de l'année 2018 aux associations à caractère social sur le budget **CCAS** selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	SUBVENTIONS
Bien chez soi	300 €

A la majorité (3 abstentions), le **CONSEIL MUNICIPAL** vote les subventions désignées ci-dessus.

COTISATION AMF 05

Le Maire **PROPOSE** à l'assemblée de voter la cotisation AMF 05 pour un montant de 813,97 euros.

A l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** de **VOTER** la cotisation de l'AMF05 pour un montant de 813.97 euros.

FONDS DE SOLIDARITE -ANNEE 2018 - BUDGET CCAS

Le fonds de solidarité pour le logement, gestion transférée depuis le 1^{er} janvier 2005 au Conseil Départemental, a pour mission de venir en aide aux personnes et aux familles en difficultés, pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir, en accordant des aides financières sous forme de secours ou de prêts sans intérêts.

En raison d'un contexte de crise économique persistant, certains ménages haut-alpins ont du mal à supporter le poids de leur budget « logement » et « chauffage » et sont amenés à faire appel à la solidarité départementale.

Monsieur Le Maire précise qu'en 2016, 18 familles de la commune ont bénéficié du FSL soit 30 aides accordées pour un montant global de 7.841,72 euros.

En 2017, 20 familles ont bénéficié du FSL, 43 aides ont été accordées pour un montant de 13.144 euros.

Le FSL, financé principalement par le Conseil Départemental, peut être également abondé par les communes dans le cadre d'une démarche volontaire.

Une contribution à hauteur de 40 centimes d'euro par habitant est souhaitée.
Soit une participation d'un montant de 840,40 euros.

Le Maire PROPOSE au Conseil :

- **DE PARTICIPER** Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2018 pour un montant de 840,40 euros versée par le budget CCAS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes Alpes.

A la majorité (3 abstentions), le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE PARTICIPER** Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2018 pour un montant de 840,40 euros versée par le budget CCAS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes Alpes.

AVENANT N°1 DU LOT ELECTRICITE CONCERNANT LE MARCHE DE CREATION D'UN LOCAL D'ARCHIVES DANS UN BATIMENT COMMUNAL EXISTANT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché des travaux de création d'un local d'archives dans un bâtiment communal existant a été attribué.

Lors de la réalisation des travaux, il a été décidé d'effectuer des travaux supplémentaires pour le lot électricité, lot n° 10.

Ces travaux supplémentaires consistent :

- en la pose d'un radiateur 500W dans le sanitaire, marque Thermor, modèle Amadeus pour 284 €HT,
- en la mise en œuvre d'une centrale incendie de type 4 compris déclencheurs manuels, sirène, flash sonore et lumineux et raccordement pour 826 € HT.

Marché initial : 6.725,00 € HT

Montant de l'avenant : 1.110 € HT

Marché après avenant : 7.835 € HT

Le Maire propose au Conseil D'APPROUVER l'avenant n° 1 d'un montant de 1.110 € HT concernant le lot n°10 du marché concernant la création d'un local d'archives dans un bâtiment communal.

A la majorité (3 abstentions), le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'APPROUVER l'avenant n°1 concernant le lot n° 10 attribué à l'entreprise RAMBAUD d'un montant de 1.110 € HT et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet avenant.

TARIFS BIBLIOTHEQUE - GRATUITE POUR LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 Mai 2012 qui fixe les tarifs pour la bibliothèque de Saint Bonnet en Champsaur et celle du 18 Octobre 2016 qui instaure la gratuité pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif proposé est de 8 € pour une carte annuelle et familiale.

Il propose la gratuité de cette carte pour les bénévoles de la bibliothèque qui s'investissent beaucoup dans le fonctionnement de cette dernière.

A l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'APPROUVER** la gratuité de la carte bibliothèque pour les bénévoles de la bibliothèque.

EMISSION D'UN TITRE POUR LA BIBLIOTHEQUE SUITE A LA VENTE DE LIVRES A UN BOUQUINISTE

Le Maire énonce qu'un bouquiniste de Gap a récupéré des livres de la bibliothèque moyennant un prix de 65 euros.

Il convient d'émettre un titre d'un montant de 65 euros en faveur de la bibliothèque.

A l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** l'émission d'un titre de 65 euros suite à la vente de livres à un bouquiniste de Gap.

URBANISME

CONVENTIONS- MARCHES PUBLICS

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET IT05 CONCERNANT LES MODALITES D'INTERVENTION RELATIVE AUX MISSIONS SPANC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-8 et suivants,

Vu les arrêtés du 7 septembre 2009 et du 27 avril 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur ces systèmes,

Considérant l'obligation faite aux communes par l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales d'assurer le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif et la possibilité d'assurer, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de ces systèmes ainsi que le traitement des matières de vidange.

Considérant les raisons justifiant la mise en place d'un service d'assainissement non collectif autonome, la limitation de ses compétences aux seules compétences obligatoires :

Considérant les raisons d'ordre technique et économique justifiant la gestion en régie du service, et de confier ces missions à IT05 en maîtrise d'ouvrage déléguée ;

Le Maire PROPOSE :

- de créer un service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;
- de limiter la compétence du service en régie aux opérations de :
 - Diagnostic initial de bon fonctionnement
 - Diagnostic de vente immobilière
 - Contrôle de conception réalisation,

- de confier à IT05 ces trois missions en maîtrise d'ouvrage déléguée (tarifs actuels respectivement de 150 €, 200 €, 200 €) et d'autoriser le Maire à signer les modalités d'intervention ;
- de lancer une consultation pour assurer la mission de diagnostic initial des installations existantes en prestation de service ;
- d'assurer suite à l'exécution de ce marché, une gestion en régie de ce service.
- de refacturer aux usagers les missions.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **DE CREER** un service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;
- **DE LIMITER** la compétence du service en régie aux opérations de :
 - Diagnostic initial de bon fonctionnement
 - Diagnostic de vente immobilière
 - Contrôle de conception réalisation,
- **DE CONFIER à IT05** ces trois missions en maîtrise d'ouvrage déléguée (tarifs actuels respectivement de 150 €, 200 €, 200 €) et d'autoriser le Maire à signer les modalités d'intervention ;
- **DE LANCER une consultation** pour assurer la mission de diagnostic initial des installations existantes en prestation de service ;
- **D'ASSURER** suite à l'exécution de ce marché, une gestion en régie de ce service.
- **DE DONNER** à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires ;
- **DE REFACTURER** aux usagers les missions réalisées par IT05 aux mêmes tarifs que ceux proposés par cette dernière.

CONVENTION ENTRE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT JEAN SAINT NICOLAS ET LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR - FESTIVAL JE LIS, JEUX M'AMUSE

Le Maire expose que le festival « je lis, jeux m'amuse » permet de développer la lecture publique pendant un temps de vacances propice à la découverte et à l'éveil du public.

Ce festival est organisé en collaboration entre la bibliothèque de Saint Jean Saint Nicolas, la bibliothèque de Saint Bonnet en Champsaur et le centre de ressources de la maison du berger (communauté de communes Champsaur - Valgaudemar).

Le Maire donne lecture de la convention par laquelle la commune de Saint Bonnet en Champsaur s'engage à acquitter la somme de sept cent euros pour participer aux dépenses de l'évènement (prestation de deux comédiens, participation aux frais de communication..).

Le Maire propose au CONSEIL d'approuver ce projet de convention et de l'autoriser à signer la convention.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec la bibliothèque de Saint Jean Saint Nicolas ;
- **ACCEPTE** de participer aux dépenses de l'évènement à hauteur de sept cent euros.

MARCHE PUBLIC CONCERNANT LE PROJET DE SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE

Le Maire rappelle les différentes délibérations concernant le projet de sécurisation routière et gestion du ramassage scolaire des abords du collège. Il énonce qu'un appel à concurrence a été lancé le 30 Avril 2018.

Suite à l'ouverture des plis, la CAO a décidé de retenir l'entreprise FESTA pour le lot n° 1 (réseaux et terrassements) pour un montant de 57.810,85 euros HT et a décidé de négocier avec les entreprises pour le lot n°2 (voiries-espaces verts).

Le Maire PROPOSE à l'assemblée de RETENIR l'entreprise FESTA pour le lot n° 1 pour un montant de 57.810,85 euros HT.

A la majorité (3 abstentions), le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE !

- DE RETENIR l'entreprise FESTA pour le lot N°1 concernant le marché de travaux de sécurisation des abords du collège pour un montant de 57.810,85 euros HT ;
- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché concernant le lot n°1.

AFFAIRES GENERALES - PERSONNEL

ABANDON SOURCE DES BARBEYROUX

Monsieur le Maire rappelle que les hameaux des Payas, des Pelloux, des Chazelets, des Astiers, des Gentillons et de l'Aubérie étaient alimentés en eau potable par la source des Barbeyroux.

Depuis, ces hameaux ont été raccordés au réseau du Vivier.

La source des Barbeyroux est désormais abandonnée.

Afin que cet abandon devienne effectif et que les analyses d'eau et prélèvements cessent sur cette source, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur cet abandon.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'APPROUVER l'abandon de la source des Barbeyroux qui alimentait les hameaux des Payas, des Pelloux, des Chazelets, des Astiers, des Gentillons et de l'Aubérie ;
- PRECISE que ces hameaux sont désormais raccordés au réseau d'eau potable du Vivier ;
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente décision à l'Agence Régionale de Santé.

APPEL A PROJET « WIFI4UE »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'appel à projets « WIFI4UE ». La Commission Européenne et le ministère de la Cohésion des territoires lancent un Appel à Projets pour le déploiement de l'accès à l'internet par Wifi. L'objectif est d'aider les communes et leurs groupements à équiper leurs centres de services au public et les espaces publics (places de marchés, offices de tourisme, mairies, etc...) d'un accès wifi public gratuit et limité dans sa durée d'utilisation. Les inscriptions débutent mi-mars. WiFi4UE, c'est une enveloppe de 120 millions d'euros au total 6 000 à 8 000 communes bénéficiaires à travers l'Union Européenne 5 vagues de candidatures sur deux ans WiFi4UE.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'inscription de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, considérant la mauvaise couverture réseau du centre bourg de la commune, l'absence d'équipement de ce type dans les communes environnantes,
- **DE CHOISIR** d'équiper pour ce projet : la bibliothèque, en raison de sa situation géographique (à côté de la mairie et de la salle des Fêtes et de la Place du Champ de Foire) compte tenu du point stratégique de ce lieu : important lieu de manifestations festives, parking public le plus important du centre bourg.
La bibliothèque pourrait être porteur des équipements,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement du dossier.

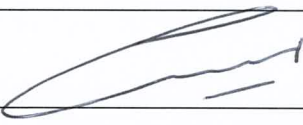
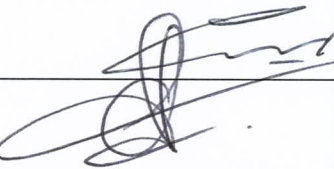
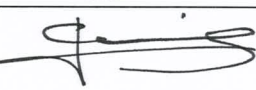
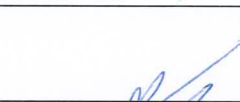
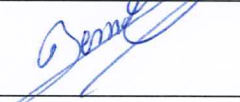
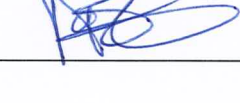
INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES
--

FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU 6 JUIN 2018



Fait et délibéré à Saint Bonnet en Champsaur, le 6 Juin 2018 et ont signé les membres présents.

➤ **Tableau des signatures des membres présents :**

Membres présents	Fonction	Signatures	Abstention
Laurent DAUMARK	Maire		
Benoît GOSSELIN	1 ^{er} Adjoint		
Béatrice ALLOSIA	2 ^{ème} Adjoint		
Jean-Yves GARNIER	3 ^{ème} Adjoint		
Emmanuelle PELLEGRIN	4 ^{ème} Adjoint		
Dominique GOURY	5 ^{ème} Adjoint		
Roland BERNARD	Conseiller Municipal		
Paul DAVIN	Conseiller Municipal		
Emilie DROUHOT	Conseillère Municipale		
Marie-Andrée FESTA	Conseillère Municipale		
Philippe GONDRE	Conseiller Municipal		
Nathalie LAJKO	Conseillère Municipale		
Marie-Anne MANAUD	Conseillère Municipale		
Martine MARC	Conseillère Municipale		